

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

de l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

18 septembre 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière est un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Fondé en 1962, il dispense quatre programmes techniques conduisant au DEC. Il accueille annuellement 325 étudiants à temps complet. Mais l'Institut rejoint aussi plusieurs centaines d'autres étudiants par ses diverses activités de formation continue. Son personnel enseignant à temps plein était de 52 personnes en 1995-96.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'Institut est présentée dans un document d'une vingtaine de pages. On y aborde successivement les thèmes suivants : les finalités; les objectifs; les règles éthiques; le partage des responsabilités; le système d'information; le mode de détermination des programmes à évaluer; le processus d'évaluation; les modalités de révision de la politique.

La PIEP touche les programmes de DEC offerts par l'Institut. Elle s'inscrit dans le sillage des orientations institutionnelles et est en lien, en particulier, avec la politique de révision des programmes de l'Institut selon l'approche par compétences.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a analysé la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes de l'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière lors de sa réunion tenue le 18 septembre 1997. Cette analyse a été réalisée à l'aide du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Ce document décrit notamment les orientations de la démarche poursuivie par la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP ainsi que les modalités et les critères appliqués pour son évaluation.

La politique de l'Institut est de qualité et rassemble toutes les informations pertinentes souhaitées dans une politique d'évaluation de programmes. Le texte est rédigé de façon claire, concise et articulée. Dans les pages qui suivent, la Commission passe en revue les principaux éléments de la politique et formule quelques remarques, de portée mineure, pour aider à en préciser certains points et en faciliter l'application.

Finalités et objectifs de la politique

La section sur les finalités établit bien la perspective suivant laquelle est définie la politique : favoriser la qualité des programmes; rendre l'évaluation opérationnelle, notamment. La section sur les objectifs décrit les préoccupations plus concrètes de l'Institut dans la mise en oeuvre de sa PIEP : dégager les forces et les faiblesses de la formation, apprécier la formation fondamentale, améliorer la formation professionnelle, renforcer l'approche programme; maintenir les réseaux de communication internes et externes. Cette première partie du document est complétée par la définition de quelques règles éthiques. Elle a un caractère complet et aide à comprendre le contexte ainsi que les visées locales de la politique.

Partage des responsabilités

La politique, dans l'ensemble, établit un partage correct des responsabilités, propre à favoriser le leadership et la participation des agents concernés par son application.

1. COMMISSION d'évaluation de l'enseignement collégial, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

L'Institut ne compte pas de Conseil d'administration, ni de Commission des études. Trois instances, dont le rôle et la composition sont bien définis, exercent les responsabilités principales en ce qui regarde l'application de la PIEP – établissement des mandats, supervision du processus, adoption des rapports, suivi. Ce sont : l'équipe de direction générale; l'équipe de direction des programmes, qui réunit notamment le directeur des services éducatifs, les directeurs de départements et les chefs d'équipes-programme; et enfin, le comité institutionnel et les comités départementaux école-entreprise qui regroupent, outre des membres de l'ITA, des représentants des différents secteurs d'emploi. Les équipes-programme jouent elles aussi un rôle important dans la mise en oeuvre de la politique. À ce sujet, le document devrait préciser que l'équipe-programme collabore «à l'élaboration du plan d'action adopté par l'équipe de direction des programmes» (p. 9). Enfin, les attributions des comités d'évaluation et des comités de suivi sont définies de façon précise et adéquate.

Le système d'information sur les programmes

Le mode de fonctionnement du système d'information est bien précisé dans le document; ses objectifs et son rôle sont mieux compris à la lecture d'autres sections de la PIEP, traitant du choix des programmes à évaluer, du devis, du suivi de l'évaluation. La Commission invite le Collège à compléter, en quelques mots, la description de ce système, en indiquant comment son fonctionnement sera relié à d'autres éléments importants de la politique.

Le système d'information est assez élaboré; il compte plusieurs dizaines de catégories d'information – «les indicateurs». Certaines de ces catégories sont très précises : «taux de réussite des cours», «taux de désistement à l'admission»; mais la majorité ont un caractère plutôt général : «gestion pédagogique du programme»; «portrait des ressources matérielles et financières»; «projet éducatif», etc. La Commission invite le Collège à profiter de ses prochains travaux d'évaluation pour valider la définition des indicateurs et préciser davantage la nature de certaines informations à colliger régulièrement dans le système.

Le Collège pourrait ajouter à sa liste d'informations un indicateur relatif à l'utilisation des services d'aide aux étudiants. Il pourrait aussi identifier de manière plus précise les sources de données provinciales auxquelles il entend avoir recours.

Le processus d'évaluation d'un programme : planification, réalisation, suivi

La politique prévoit une évaluation périodique des quatre programmes de l'ITA à tous les cinq ans.

Le processus d'évaluation d'un programme est, dans l'ensemble, bien conçu. Le document en fournit une description assez synthétique. La participation, en nombre relativement important, de personnes ressources de l'extérieur de l'Institut au processus est propre à donner une grande crédibilité à l'évaluation.

La critériologie adoptée pour l'évaluation est diversifiée, pertinente et relativement complète.

Il en est de même pour les éléments du devis d'évaluation d'un programme, et du rapport d'évaluation, énumérés dans le document.

La politique traite du suivi de l'évaluation d'une manière adéquate. Elle comprend des indications claires sur la préparation, l'adoption, la mise en oeuvre du plan d'action faisant suite à l'évaluation, ainsi que sur la diffusion des résultats de l'évaluation.

Varia

Le mécanisme de révision de la politique est bien défini au chapitre des responsabilités et de l'échéancier. Enfin, la PIEP inclut des dispositions permettant, le cas échéant, d'arrimer les travaux d'évaluation du Collège avec ceux de la Commission.

Conclusion

La Commission considère que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études de l'Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière contient tous les éléments requis pour la réalisation de travaux de qualité, et pour une insertion harmonieuse de la fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études.

La Commission apprécie beaucoup la qualité du travail réalisé par le Collège, et souhaite sincèrement, par ces quelques commentaires, aider à une meilleure application de sa politique.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Richard Simoneau, agent de recherche